

2 sœurs détournent 1,3 million d'euros et se préparent à filer aux Emirats !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 27 juin 2023





La sécu, quelle vache à lait !

Enfin, si les français ont du mal à se faire soigner les dents contrairement aux migrants comme l'a montré RR, certains aigrefins du domaine de la santé participent, eux aussi, à creuser activement le déficit à leurs avantages !

Trappes : les gérantes d'un centre de santé condamnées à trois ans de prison pour une vaste fraude à la Sécu

Par [Julie Ménard](#) - Le 26 juin 2023

Le tribunal judiciaire de Versailles (Yvelines) a jugé les faits particulièrement graves et prémédités. L'absence de prise de conscience des **deux sœurs, qui ont détourné plus de 1,3 million d'euros**, a contribué au durcissement de la

peine.

[Suite sur FDS.](#)

Les deux sœurs gérantes du centre de santé Medidental à Trappes (Yvelines) ont été condamnées ce lundi 26 juin par le tribunal judiciaire de Versailles à trois ans de prison pour escroquerie, abus de confiance et exercice illégal de l'activité de chirurgien-dentiste. La peine est assortie de deux ans de sursis probatoire.

Les deux femmes âgées de 43 et 32 ans, sont donc reconnues coupables d'avoir détourné près de 1,3 million d'euros à l'assurance maladie. Pendant les neuf mois d'activité [...]

Les patients se présentaient chez le dentiste pour des soins très simples, à l'occasion de deux ou trois rendez-vous seulement, et se voyaient facturer en leur nom des dizaines de milliers d'euros, au préjudice de l'assurance maladie : 13 000 euros pour recoller un appareil dentaire en 15 minutes ; plus de 14 000 euros pour la pose d'une dizaine de couronnes alors que le patient n'est venu qu'une fois pour une carie...

En février 2022, l'un d'eux se rend compte de la supercherie en voyant sur son compte Ameli le montant de 8 000 euros pour la pose d'une couronne... alors qu'il n'avait fait qu'un détartrage. Lorsqu'il se présente au centre de santé pour faire part de ce qu'il pense être une erreur, une femme lui aurait proposé la somme de 4 000 euros en échange de son silence. Au lieu d'accepter, il pousse la porte du commissariat, déclenchant l'enquête judiciaire et celle de la Sécu*

** : qui aurait dû s'en rendre compte bien avant... comme quoi les outils de repérage ne sont guère efficaces et que cette administration n'en a guère soucis !*

[...]

Elles se sont défendues en minimisant le préjudice total, en

expliquant vouloir sauver leur centre de santé en péril, et en arguant que « c'est pareil partout en France ». Des propos qui ont particulièrement agacé le tribunal*.

** : Certes, mais devrait appeler l'administration et le gouv. à s'attacher à rechercher efficacement la fraude sociale...*

Auparavant, elles ont pendant plusieurs années travaillé ensemble dans un autre centre de santé aux Lilas (Seine-Saint-Denis). L'une était directrice, l'autre coordinatrice de soins. Mais elles ont préféré ouvrir leur propre établissement pour ne plus dépendre d'un patron. **Les deux sœurs avaient également des cartes de résidence émiraties** chez elles, et ont tenté de faire un virement de 90 000 euros à Dubaï pour l'achat d'un bien immobilier. Comme si elles avaient prévu de s'envoler vers une nouvelle vie.

COMPLEMENT :

L'Assurance maladie va supprimer jusqu'à 1 700 postes d'ici à 2027.

Ce qui représente entre entre 50 et 60 millions d'€ d'économies... qui feraient d'aller à la recherche efficace de la fraude sociale de façon bien plus importante qu'envisagée, si réellement envisagée, ce dont on peut douter avec les pied-nickelés au gouv.